

Résumé des décisions de la Commission Pédagogique de La Faculté des Sciences de Tétouan

A) Règles de transition entre l'ancien et le nouveau système

Selon les décisions de la Commission pédagogique, issue du Conseil de la Faculté des Sciences de Tétouan, les critères suivants définissent les conditions de maintien ou de reversement des étudiants entre les deux systèmes d'études :

1. Étudiants qui restent dans l'ancien système :

Cas 1 : Étudiants ayant validé la première année et au moins six modules de deuxième année.

Cas 2 : Étudiants ayant validé la première année, moins de six modules de deuxième année, mais au moins un module validé de troisième année.

Cas 3 : Étudiants n'ayant pas validé la première année, mais ayant validé au moins un module en troisième année.

2. Étudiants qui seront reversés dans le nouveau système :

Cas 4 : Étudiants ayant validé la première année, moins de six modules de deuxième année, et aucun module de troisième année.

Cas 5 : Étudiants n'ayant pas validé la première année et n'ayant validé aucun module de troisième année.

B) Règle d'inscription en deuxième année (S3 et S4)

1. Les étudiants peuvent s'inscrire aux modules de S3 s'ils ont validé au moins trois modules de S1. Ils peuvent également s'inscrire aux modules de S4 s'ils ont validé au moins trois modules de S2.

2. Si un étudiant a validé moins de trois modules en S1, il ne pourra pas s'inscrire aux modules de S3. De même, s'il a validé moins de trois modules en S2, il ne pourra pas s'inscrire aux modules de S4.

C) Modalités de contrôle pour les modules supprimés

Les étudiants de deuxième année, maintenus dans l'ancien système et inscrits dans des modules qui ne figurent pas dans la nouvelle architecture, passeront uniquement les examens de ces modules au semestre concerné. Un tutorat sera mis en place pour accompagner les étudiants dans leur préparation pour ces modules supprimés.

D) Accès aux modules de la troisième année

La réforme n'affectant pas encore la troisième année, les étudiants reversés en deuxième année ne pourront pas suivre les modules de troisième année.